



Rapport Annuel  
2009





Avers



Revers

# Sommaire

Notre Mission	2	L'Environnement Economique en 2009	26
Résumé Financier	4	Rapport de Gestion	
Lettre du Président	6	du Conseil d'Administration	31
Administrateurs de la UNIBANK	10	Rapport des Vérificateurs Indépendants	51
Notre Engagement Social	12	Direction Exécutive	111
L'Année 2009 en Revue	19	Informations Utiles	119

## Notre Couverture

La monnaie d'argent qui illustre la couverture du Rapport Annuel 2009 de la UNIBANK représente une pièce d'une gourde en argent émise en 1881 par le gouvernement du Général Louis Étienne Félicité Lysius Salomon, dit Salomon jeune (1815-1888), Président de la République d'Haïti de 1879 à 1888. Frappée en vertu de la loi du 24 septembre 1880 (qui a été promulguée le 23 septembre 1881), elle fait partie d'une série monétaire composée de pièces de 1 et 2 centimes en bronze et de 10, 20, 50 centimes en argent, les monnaies d'or prévues par la loi n'ayant jamais été frappées compte tenu de la situation monétaire internationale caractérisée par la dépréciation du métal-argent. Elle représente le premier signe monétaire métallique national portant la dénomination de « gourde », les monnaies d'argent de Boyer ayant été libellées « 100 centimes » pour ne pas utiliser le terme gourde généralement réservé à l'époque aux monnaies étrangères comme la piastre hispano-américaine et le dollar américain.

Pesant 25 grammes, dessinée par l'artiste haïtien Louis Edmond Laforesterie, et frappée à l'Hôtel de Monnaies de Paris avec un diamètre de 37mm et un alliage de 90% d'argent et de 10% de cuivre, cette monnaie était fabriquée sur le standard monétaire français de la pièce de 5 francs. Haïti avait naïvement pensé rejoindre l'Union Monétaire Latine et avait décidé, lors de l'accession du Général Salomon au pouvoir, et suite aux négociations menées pour l'établissement de la première Banque Nationale d'Haïti (ci-après la Banque Nationale de la République d'Haïti-BNRH, aujourd'hui la Banque Nationale de Crédit-BNC), d'utiliser l'étalon monétaire de cette Union pour asseoir la gourde haïtienne dans l'arène internationale. Cette nouvelle série, dite « Tête de Femme » ou « Tête de la Déesse de la Liberté » par les numismates, a été fabriquée de 1881 à 1895 sous les gouvernements des présidents Salomon et Hyppolite, celui du Général Légitime (1888-1889) n'ayant pas eu le temps d'effectuer une émission. Des monnaies d'une gourde ont été frappées à Paris en 1881, 1882, 1884 (mais avec le millésime 1881) et en 1895, et sont très prisées par les numismates.

Il est intéressant de noter que l'opposition politique au Général Salomon avait fait circuler la rumeur que cette « Tête de Femme » n'était pas celle de la « déesse de la Liberté » prévue par la loi de 1880, mais plutôt celle d'une femme blanche, en l'occurrence son épouse française, Florence Félicité Potiez. Dans le cadre de la lutte idéologique menée contre son gouvernement, cette rumeur était utilisée pour étayer l'accusation portée contre Salomon d'avoir « vendu » le pays aux « Blancs » lors de la création de la banque, société anonyme française ayant son siège social à Paris. La réplique du Général Salomon ne tarda pas à venir, et fut donnée comme suit en audience publique au Cap-Haïtien en 1882 :

*« J'ai donné une monnaie au Pays, c'est la meilleure monnaie nationale qu'on ait encore vue en Haïti ou plutôt c'est la seule bonne ; d'un côté de cette monnaie se trouve les armes de la République, de l'autre une tête de femme. Pourrait-on croire que les paresseux du Cap, les jobbeurs et les agioteurs de cette ville, se serviraient de ce portrait pour faire la propagande contre Mon gouvernement ?- Ils disent que J'ai mis d'un côté le portrait de Ma femme qui est blanche, ce qui signifie que Je veux vendre le Pays au blanc. Ils disent cela, ces paresseux, ces vicieux, parce que Je leur ai retiré les clefs de la Caisse Publique. Mais comment ce portrait pourrait-il être le portrait de Ma femme quand il est coiffé d'un mouchoir ? Ne savons-nous pas que les femmes blanches ne portent pas de mouchoir, qu'elles ne portent que des chapeaux et des CAPOTES ? »* (Source : L'œil, édition du 13 mai 1882)